

## **Fonctionnement**

Écrit par Administrator

Jeudi, 06 Août 2009 08:05 - Mis à jour Jeudi, 06 Août 2009 08:09

---

### **Conseil de l'Action Sociale**

Le CPAS de COLFONTAINE est administré par un Conseil de l'Action Sociale composé de 11 membres y compris le Président (population : 15.001 à 50.000 habitants). Un Echevin, désigné par le Collège Echevinal, assiste aux réunions en tant que Délégué du Bourgmestre.

### **Bureau Permanent**

Le Conseil de l'Action Sociale constitue, en son sein, un bureau permanent qui est chargé de l'expédition des affaires d'administration courante et auquel il peut déléguer, en outre, d'autres attributions bien définies. Le Bureau Permanent, son Président inclus, compte 4 membres (pour un Conseil de 11 membres). Son Président est le Président du CPAS.

### **Comités et commissions**

Divers comités et commissions composés de quelques membres du Conseil complètent cette institution sociale. Leurs remarques et avis sont pris en compte et débattus lors des réunions du Conseil.